

**ASSEMBLÉE NATIONALE**13 avril 2018

---

**EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)**

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° CE1702

présenté par

M. Labaronne, M. Palusziewicz, Mme Robert, Mme Motin, M. Chalumeau, M. Testé,  
Mme Kuric, Mme Fontenel-Personne, M. Gaillard et Mme Bureau-Bonnard

---

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

L' article L. 312-17-3 du code de l'Education est ainsi modifié :

Supprimer les mots :

« sont dispensées dans les écoles, dans le cadre des enseignements ou du projet éducatif territorial mentionné à l'article L. 551-1 du présent code. »

Remplacer par les mots :

« sont dispensées dans les écoles, au moyen d'activités d'éveil et d'éducation aux cultures de l'alimentation dans le cadre des enseignements ou du projet éducatif territorial mentionné à l'article L. 551-1 du présent code. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette proposition d'amendement part du double constat :

- Que les enfants d'aujourd'hui sont les consommateurs et les citoyens de demain ;
- Que leurs futures pratiques d'achat et de consommation auront un impact sur la demande intérieure en produits agricoles et agroalimentaires, complétant ainsi le dispositif actuel d'incitation qui vise à stimuler l'offre mais ne se préoccupe pas de la demande

Cet amendement vise à transmettre aux consommateurs de demain une culture générale de l'alimentation.